BUSSAC
info



Nº 48

DEUXIEME TRIMESTRE 1993

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 48

DEUXIEME TRIMESTRE 1993

Responsable de la publication: Guy Chapuis.

Rédacteur : J.L. Pommier

Comité de rédaction :

M.C. Allinand, R. Bouraud, M.J. Chapuis, B. Gaillard, N. Guiter, N. Labbé, J.P. Lajoie, M.C. Pommier.

Avec la participation de la section photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 6 avril
7 Conseil municipal du 8 mai
8 Conseil municipal du 8 juin
10 Budget primitif 1993

Informations locales

14 En bref et en vrac
17 Etat-civil. Abbaye du Jarry
18 La rosière a cent ans
20 Conseils d'école
23 Fête de l'école. Dernière minute
25 Photo-travaux
26 Enduro des romains. A table !
27 Médicaments et personnes âgées

Foyer rural

28 Gymnastique volontaire
29 Micro-informatique
30 Le point sur les boules
31 Carnaval à Bussac
32 Bussac-Kabara

En couverture : la classe de Mme Castillon en 1967

A vendre

Siège auto bébé (0 - 9 mois)

avec poignée rigide pour le transport

Très bon état

300 F

Tel. 46.91.79.05.

A vendre

Barre de coupe, faucheuse arrière

Bon état

S'adresser à la mairie

Jeune fille, 19 ans, niveau bac B (sciences économiques et sociales), donnerait des

cours en juillet-août,

de français, anglais (8 ans d'expérience), espagnol (5 ans d'expérience), allemand (3 ans d'expérience) et histoire géographie

pour 6ème - 3ème

Tel. 46.74.14.02.

Collecte des ordures ménagères

La collecte du mercredi 14 juillet est avancée au mardi 13 juillet

Ramassage des encombrants

Le prochain passage aura lieu à Bussac le mercredi 17 novembre

MECA MOTOCULTURE

Les Chaumes - 17100 Bussac / Charente

(sortie Bussac - direction St Vaize)

Tel. 46.92.10.15

ENTRETIEN - REPARATION - VENTE

Cyclomoteurs - Motoculteurs - Tondeuses - Débroussailleuses - Tronçonneuses...

Artisan plâtrier

Jacques **MENUET**

- Carrelage
- Placo-plâtre
- Cheminées et foyers fermés
- Escalier sur voûte sarrazine

17100 BUSSAC SUR CHARENTE

Tel 46.93.46.75

Un groupe folklorique mongol patroné par l'UNESCO est attendu à Bussac pour le 23 juillet (date susceptible d'être modifiée, renseignements à la mairie ou à l'épicerie Menaud) . Spectacle à la salle municipale, on demande hébergement pour une dizaine de personnes.

Editorial

Haute en couleurs, la fête de l'école qui, ce samedi 19 juin, avait attiré la foule des parents et amis. Appareils photos et camescopes se disputaient les précieuses images de ces enfants devenus noirs, jaunes, rouges pour la circonstance ; ravis d'évoluer sur des musiques exotiques.

La fête terminée, après un brin de toilette, chacun est redevenu "normal - blanc" ! Il n'y a pas eu de contrôle d'identité à la sortie...

Merci à ces jeunes et à leurs maîtres de nous avoir rappelé que la diversité est distrayante et enrichissante.

On se retrouvait ensuite devant la salle municipale pour un hommage bien mérité à Janine Castillon et Camille Schaeffer à la veille de leur départ en retraite.

Beaucoup de simplicité et d'émotion dans cette sympathique manifestation préparée par les représentants des parents, avec quelques complicités extérieures.

Philippe Marchand, notre Conseiller général, avait tenu à venir saluer les jeunes retraités.

comme il faisait bien chaud, on ne manqua pas de boire à leur santé.

Longue et active retraite à Madame Castillon et Monsieur Schaeffer.

Guy Chapuis

Conseil municipal du 6 avril

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 6 avril à 20h45, sous la présidence de M. Guy CHAPUIS, maire et en présence de M. Germain, receveur municipal. Trois conseillers étaient absents.

Vote du taux des taxes

Sur proposition de M. le Maire , le conseil décide d'adopter pour 1993 les taux suivants :

- Taxe d'habitation .....6,20% (+ 5%)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties .....12,35% (+ 5%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties..35,79% (+ 0%)
- Taxe professionnelle .....11,13% (+ 0%)

Vote du budget primitif 1993

Après examen des différents chapitres, tant en fonctionnement qu'en investissement, le conseil vote à l'unanimité ce budget ainsi équilibré :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 123 417 F
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 380 871 F

Il décide d'engager le programme d'investissement suivant :

1- Acquisition de terrain : 42 500 F

2- Travaux aux bâtiments communaux :

- aménagement cuisine scolaire (2ème tranche) : 41 500 F
- salle municipale (extension, isolation) : 650 000 F

3) Travaux équipements sportifs :

- réfection courts de tennis : 287 000 F
- achèvement terrain de boules : 8 000 F

4) Travaux de voirie :

- aménagement CD 114 (2ème tranche) : 130 000 F
- construction chemin des Moulins : 19 000 F

Bâtiments communaux

- **Aménagement de la salle municipale :**

Le maire informe le conseil municipal que les travaux se terminent. Il reste à régler le problème d'infiltration de l'eau dans la salle de réunion à l'étage.

Il va maintenant être procédé à l'aménagement des abords : muret avec ornement floral, pose de pavés autoblocants.

Informations municipales

- **Nouveaux tarifs de location de la salle municipale :**

(voir Bussac info numéro 47, premier trimestre 1993, p 17).

Voirie

- M. Daniaud fait savoir que le chemin de la Piffeterie a été déberné. Il reste à y étendre l'enrobé.

- Il pose le problème de désherbage dans les villages.

- Mardi 6 avril à 11H45, aura lieu la réception des travaux réalisés sur les courts de tennis.

Divers

- **Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires allouée à la secrétaire de mairie :**

Le maire informe le conseil du décret N° 91-875 du 6 septembre 1991 qui précise dans son article 3 que les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires peuvent être attribuées aux fonctionnaires territoriaux d'administration générale (catégories A et B dont l'indice brut est supérieur à 380).

Le taux moyen est de 6024 F, le taux maximum est de 12 048 F.

Le conseil, constatant que la secrétaire remplit les conditions (son indice brut est 460) décide de lui allouer l'indemnité au taux de 6024 F (calculé au prorata de son temps de travail).

- **Fixation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, année 1992**

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet lui a fait connaître son intention de faire progresser de 2,8 % le taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs. Le conseil prend acte de cette proposition.

A cette occasion, M. le Maire rappelle que le départ à la retraite de deux enseignants pourrait amener les remplaçants à demander l'attribution des logements de fonction : il rappellera aux locataires actuels les termes de la convention précaire de location.

- **Eclairage public**

le maire propose au conseil de réduire la période d'éclairage dans la traverse de la commune : interruption entre minuit et 6 heures. Le conseil approuve cette proposition. Le maire rappelle qu'il a demandé à la D.D.E la pose de plots réflectorisants pour améliorer la perception nocturne .

Informations municipales

❑ C.E.S.

Il fait le point sur les stagiaires en C.E.S, M. Vergisson ayant achevé son contrat, il est remplacé par M. Angelo Bicchi.

❑ Convention Commune-SIVOM ; maîtrise d'ouvrage déléguée

Le maire informe le conseil que, à la suite du vote du budget primitif et après concertation et étude préalable de la commune et du SIVOM, la réalisation des travaux dont le détail est mentionné en annexe, pouvait être confiée au SIVOM.

Le conseil autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le SIVOM et à inscrire au compte 25 des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1993 les montants correspondants.

❑ Indemnité de fonction du maire et des adjoints

Le maire rappelle au conseil que la loi 82-213 du 2 mars 1982 stipule que les assemblées délibérantes doivent transmettre à l'autorité préfectorale, et publier, la décision qu'elles ont prise quant aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux . Le conseil confirme donc sa précédente décision pour ce qui est de ces indemnités :

- Le maire bénéficie d'une indemnité brute de 3 559 F ;
- Les 4 adjoints bénéficient d'une indemnité brute de 1 424 F.

❑ Départ à la retraite de deux enseignants

M. le Maire fait savoir au conseil que Madame Castillon et M. Schaeffer font valoir leurs droits à la retraite en cette fin d'année scolaire. Il a informé le conseil d'école que la Municipalité s'associerait à toute manifestation de sympathie.

❑ Aménagement du lotissement communal

Le maire informe le conseil qu'il conviendra de contacter la SEMIS pour une étude d'aménagement des terrains acquis.

❑ Construction de garages pour les logements aménagés dans l'ancien presbytère

Le maire propose au conseil de faire établir des devis afin de prévoir éventuellement ces constructions au budget supplémentaire 1993.

❑ Inauguration des différents aménagements et installations

Le maire propose au conseil de créer une commission chargée de préparer cette inauguration qui pourrait avoir lieu en septembre, lorsque tout serait achevé.

Conseil municipal du 8 mai

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 8 mai à 9 H, sous la présidence de Guy Chapuis, maire.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire rend hommage à M. Pierre Beregovoy et invite le conseil à observer une minute de silence.

Legs Couprie

Le maire invite le conseil, conformément aux dispositions du testament de M. Jean Couprie, à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 1993, des arrérages du legs de 25 000 F fait par le susnommé à la commune de Bussac.

Le conseil municipal, après examen du dit testament, désigne à l'unanimité Mlle Katia Delhalle, née à Saintes, le 27 juin 1974 pour recevoir le dit legs.

Désignation de conciliateurs : proposition de candidatures

Le maire donne connaissance au conseil municipal du courrier qu'il a reçu de M. le Sous-préfet et de M. le Président du Tribunal d'Instance l'informant des conditions à remplir pour postuler à la fonction de conciliateur (personnes ayant pour mission de faciliter un règlement amiable des différends entre les administrés).

Les citoyens qui voudraient remplir cette fonction doivent avoir une expérience d'au moins cinq ans en matière juridique.

Le conseil municipal n'a pas connaissance d'habitant de la commune susceptible de remplir ces conditions.

Proposition par le CDJA d'exonération de la part communale de la taxe foncière non bâtie pour toute installation

Le maire invite le conseil à prendre en considération la loi de finances du 1 janvier 1992 qui permet d'exonérer de la part communale de la taxe foncière sur le non bâti tout jeune agriculteur qui se serait installé depuis le 1 janvier 1992 et qui bénéficie de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs et ce pendant 5 années après son installation.

Le conseil municipal accepte cette proposition et souhaite l'application de sa décision à compter de ce jour.

Informations municipales

Voirie

M. Daniaud informe ses collègues que les employés communaux ont entrepris le fauchage des bermes.

Bâtiments : salle municipale

- Le maire informe le conseil que la demande de subvention pour l'agrandissement de la salle municipale et l'aménagement d'un wc pour personne à mobilité réduite a reçu une suite favorable : le conseil général a accordé une subvention de 20% du montant hors taxe des travaux .

- Le problème d'infiltration d'eau dans la salle de réunion à l'étage semble résolu après consultation des deux entreprises concernées.

- Il va être procédé à l'aménagement des abords de la salle : pose de pavés autoblocants, construction d'un muret avec jardinières. Les grilles de clôture de l'école (côté voie départementale) seront peintes de la même couleur que la coursive et l'escalier extérieur de la salle municipale en vue de rapprocher l'aspect de ces bâtiments communaux.

Conseil municipal du 8 juin

Le 8 juin, à 20H45, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire.

Voirie

- **Acquisition du terrain Monget**

Le maire informe le conseil municipal de la proposition faite par M. et Mme Monget Georges de vente à la commune d'une parcelle cadastrée section AK N° 523 de 27 a 65 ca pour un montant de 10 000 F. Considérant sa situation près des terrains déjà acquis, le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à signer l'acte d'acquisition.

- **Bilan de la visite des chemins**

Madame Pommier présente un compte-rendu de la visite des chemins effectuée le 8 mai.

Les problèmes soulevés à cette occasion seront réglés prochainement. Certains d'entre eux feront l'objet d'une enquête publique.

Informations municipales

Bâtiments

- **Salle Municipale**

- La salle de réunion à l'étage est achevée. Afin de pouvoir l'équiper en mobilier, il sera demandé une subvention au Conseil général.

- L'aménagement de la terrasse sise devant la salle est en cours de réalisation avec :

Construction d'un muret ménageant en son centre un accès à la salle
Jardinières
Peinture escalier et coursive

- Les travaux étant pratiquement achevés, il va être demandé à la Commission de sécurité de venir faire sa visite et son rapport.

- **Garages à l'ancien presbytere**

L'entreprise Coquerel-Chevalier a été contactée pour établir un devis.

Divers

- **Acquisition d'un girobroyeur**

Le maire informe le conseil que la commune a la possibilité d'acquérir auprès des Ets Fort un girobroyeur (matériel d'occasion en bon état) au prix de 4000 F.

Le conseil, constatant la nécessité de posséder un tel matériel, accepte cet achat et décide de ce fait de mettre en vente la faucheuse précédemment acquise.

- **Prix des villes et villages fleuris**

La commission chargée d' attribuer les prix des villes et villages fleuris visitera le 21 juin notre commune, candidate au concours .

- **Enduro des romains**

L'enduro des Romains, épreuve motocycliste, s'est semble-t-il bien déroulée ce 30 Mai.

- **Délégation de Maliens**

Le maire informe le conseil qu'une délégation de Maliens actuellement en séjour à Saintes sera reçue à Bussac dimanche matin 13 juin.

- **Départs en retraite**

Organisation de la manifestation de sympathie à l'occasion des départs à la retraite de Mme Castillon et M. Schaeffer : la municipalité y apportera son concours : une réunion avec les parents du conseil d'école sera organisée dans les prochains jours.

Budget primitif 1993

Afin d'en faciliter la lecture, la présentation du budget 1993 sera semblable à celle des budgets antérieurs.

Elaboré avec le concours de M. le Receveur de Saintes-banlieue (M. Germain), il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 3 504 288 F
- section de fonctionnement : 2 123 417 F
- section d'investissement : 1 380 871F

Section de fonctionnement, (vue d'ensemble)

Les dépenses de fonctionnement
Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les services : restauration et garderie scolaires, rémunération des personnels, frais de gestion générale ainsi que l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Compte	Libellé	1992	1993
60	Denrées et fournitures	129 000	140 500
61	Frais de personnel	839 000	883 500
62	Impots et taxes	6 500	7 300
63	Travaux et services extérieurs	268 000	278 500
64	Participations et contingents	157 252	163 566
65	Allocations - subventions	29 400	46 700
66	Frais de gestion générale	146 868	148 091
67	Frais financiers	140 000	128 260
68	Dotation aux amortissements		
69	Charges exceptionnelles		
82	Charges antérieures		
83	Prélèvements	330 909	327 000
	Dépenses de fonctionnement	**2 046 929**	**2 123 417**

Les recettes de fonctionnement
Elles proviennent pour l'essentiel des dotations de l'Etat, des contributions directes, des produits de l'exploitation (restauration et garderie) et des produits domaniaux (locations).

Chapitre	Libellé	1992	1993
70	Produits de l'exploitation	142 000	155 000
71	Produits domaniaux	70 800	55 800
72	Produits financiers		
73	Recouvrements-subventions	230 650	244 282
74	Dotations reçues de l'Etat	812 817	832 162
75	Impots indirects	27 400	22 290
76	Impots directs autres que contributions		
77	Contributions directes	735 555	763 883
78	Travaux d'équipement en régie et autres		
79	Produits exceptionnels		
82	Produits antérieurs	27 707	50 000
	Recettes de fonctionnement	**2 046 929**	**2 123 417**

Section d'investissement (vue d'ensemble)

Les dépenses d'investissement
Suivant les propositions des commissions et la décision du conseil municipal, elles concernent principalement des travaux de voirie, des travaux de bâtiments et équipements sportifs, des acquisitions de matériel.

Compte	Libellé	1992	1993
06	Déficit d'investissement reporté		
13	Frais extraordinaires		
16	Remboursement d'emprunts	33 513	16 416
18	Reglem. dettes long moyen terme	134 112	147 845
21	Acquisition de biens meubles et imm.	81 200	42 500
232+235	Travaux de bâtiment et de génie civil	1 353 875	1 174 110
233	Travaux de voies et réseaux		
253/4	SIVOM	33 000	
26	Acquisition de titres et valeurs		
27	Dépots et cautionnements versés		
29	Dépenses imprévues		
	Dépenses d'investissement	**1 638 075**	**1 380 871**

Les recettes d'investissement
Elles proviennent essentiellement de l'excédent d'investissement reporté, des prélèvements sur la section de fonctionnement, de remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement réalisés en 91, des subventions obtenues.

Compte	Libellé	1992	1993
06	Excédent d'investissement reporté	332 100	166 250
10	Subventions d'équipements, dons et legs	748 026	399 380
11	Prélèvements sur recettes de fonct.	330 909	327 000
13	Amortis. et reprises de frais extraord.		
14	Participations à tx d'équipement TVA	71 190	90 924
	" " TLE		
16	Produit des emprunts	100 000	350 000
189	SIVOM	33 000	34 000
21	Aliénation de biens meubles et imm.	10 000	
23	Facturation de travaux		
25	Recouvrement de créances	12 850	13 317
26	Aliénation de titres et valeurs		
27	Dépots et cautionnements récupérés		
	Recettes d'investissement	**1 638 075**	**1 380 871**

Nota : Les informations communiquées sont extraites de documents comptables qui peuvent être consultés à la mairie.

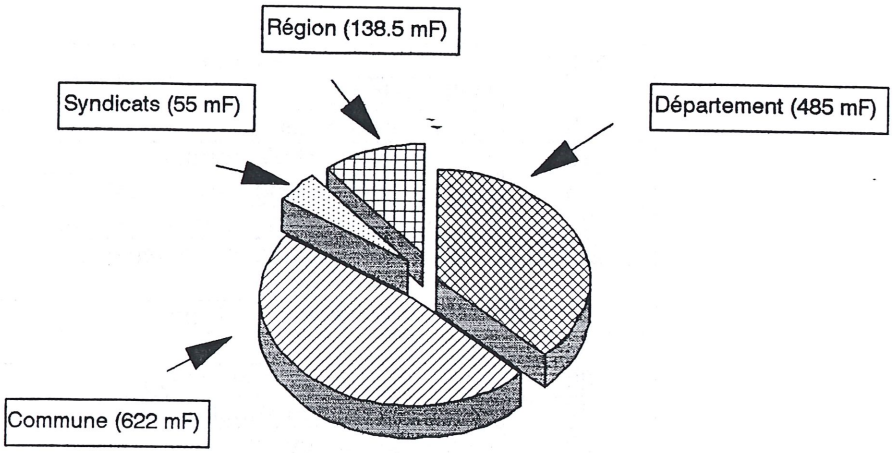
Informations municipales

A propos des contributions directes

Ce sont les impôts directs locaux, généralement considérés comme les impôts communaux. En fait, moins de la moitié du produit revient à la commune.
Ils sont alimentés par quatre taxes :

- TH : taxe d'habitation
- FB : taxe foncière sur les propriétés bâties
- Fnb : taxe foncière sur les propriétés non bâties
- TP : taxe professionnelle

Répartition du produit des impôts locaux perçus sur Bussac en 1990 (en milliers de francs)

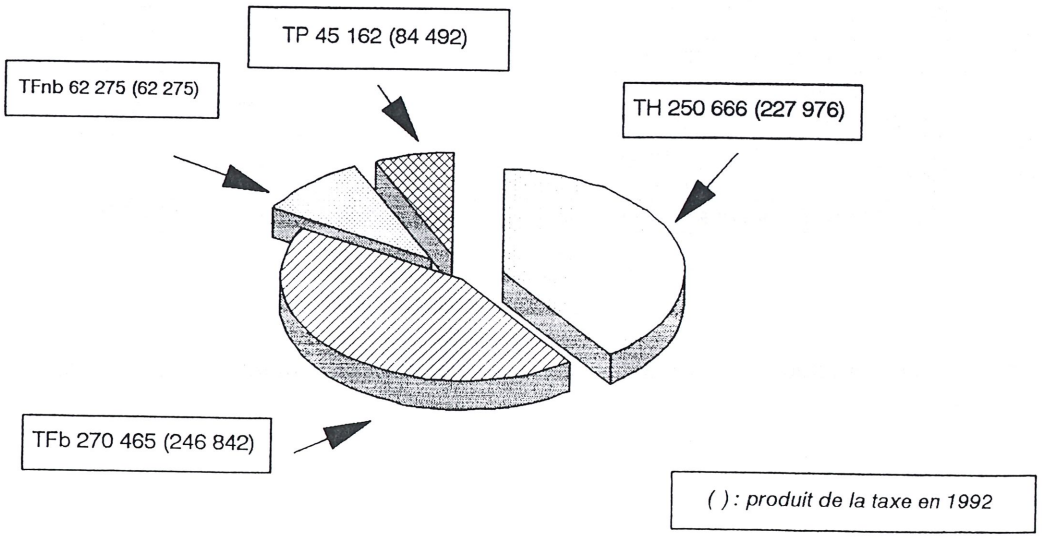


Taux des Taxes

	TH	Fb	Fnb	TP
1988	4,67	11,76	35,79	11,13
1989	5,17	11,76	35,79	11,13
1990	5,43	11,76	35,79	11,13
1991	5,43	11,76	35,79	11,13
1992	5,90	11,76	35,79	11,13
1993	6,20	12,35	35,79	11,13

Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâies augmentent de 5 %.
Les taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe professionnelle restent inchangés.

Produit des taxes



Informations municipales

Tableau comparatif des quatre taxes, année 1992

Désignation des taxes	Taux moyens communaux corrigés				Bussac	Taux plafonds à ne pas dépasser pour 1992
	Niveau national		Niveau départ.			
	Moyenne 1992 %	Taux plafonds 1992 %	Moyenne 1992 %	Taux plafonds 1992 %		
Taxe d'hab	12,02	30,05	9,47	23,68	5,90	28,56
Foncier bâti	15,11	37,78	19,87	49,68	11,76	48,61
Foncier non bâti	38,09	95,23	41,94	104,85	35,79	101,58
Taxe profes.	13,41	26,82			11,13	25,80

Quelques commentaires

Section de fonctionnement

Dépenses

L'accroissement des dépenses de fonctionnement (inférieur à 4 %) provient essentiellement de l'augmentation des frais de personnel.

Recettes

On notera la faible progression :
- des dotations reçues de l'Etat (2.4 %)
- du produit des contributions directes (3.8 %), qui résulte de l'importante réduction de la taxe professionnelle (départ d'une entreprise et cessation d'une activité).

Section d'investissement

On observera cette année encore l'important effort d'investissement concernant pour l'essentiel des suites d'opérations : rénovation, extension de la salle municipale, aménagement de la D 114, aménagement de la cuisine scolaire ; mais aussi des opérations nouvelles : réfection des courts de tennis, construction du chemin des moulins.
Elles sont complétées par les travaux exécutes en régie par les employés communaux avec le concours des stagiaires en CES (Contrats emploi solidarité).
Leur financement est assuré, en parts sensiblement égales, par l'autofinancement, l'emprunt, des subventions.

Guy Chapuis

Une auge en pièrre fleurit depuis peu l'angle nord du trottoir de l'école (en face du secrétariat de la mairie).

Merci à M. et Mme Georges Monget qui ont fait don de ce "timbre" à la commune.

En bref et en vrac

❑ Enquête Bussac info

Quelques questionnaires (ceux qui avaient été distribués avec le précédent numéro) sont arrivés à la mairie. Dans l'ensemble, la formule actuelle ne rencontre pas d'opposition. Sont suggérées des créations de rubriques nouvelles type cuisine... ainsi que des propositions de modifications de mise en page.

Nous ne manquerons pas de prendre contact, pour le prochain numéro, avec ceux qui nous ont répondu bien vouloir participer à la réalisation de ce bulletin.

❑ Coopérative forestière de Poitou-Charentes

La Coopérative forestière organise en novembre 1993 une vente de bois sur pieds. Tout propriétaire de bois et de forêt peut faire appel à ses services pour marquer, cuber, estimer et mettre en vente ses arbres.

Renseignements Coopérative forestière Poitou-Charentes, ZA "La Croix de la Cadoue", 86240 SMARVES, Tel. 49.88.47.47.

❑ Bulletin de santé de la Charente

Les prélèvements effectués à Bussac par le Réseau départemental de surveillance des eaux superficielles en avril mai et juin derniers sont tous de la classe "1 B Bon".

❑ Permis de construire ou déclaration de travaux ?

La "Déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou déclaration de clôture" est obligatoire pour certains travaux (modifications de toiture, vitrines, devantures, ouvertures de fenêtres, certains murs, piscines non couvertes ; adjonction de balcon, création d'une pièce supplémentaire, d'un abri de jardin, d'un garage, de moins de 20 m², construction d'une "habitation légère de loisirs" de moins de 35 m²), mise en place d'une clôture.

Les travaux réalisés sans déclaration préalable sont passibles des sanctions pénales prévues à l'article L 480-4 du code de l'urbanisme.

Les formulaires sont disponibles en mairie, où il vous sera possible d'obtenir des précisions complémentaires.

❑ Planning familial

L'Association départementale de Charente-Maritime du mouvement français pour le planning familial nous signale sa nouvelle adresse :
22 quai Louis Durand à La Rochelle,
Tel 46.41.47.96.

"Les conseillèr(e)s du mouvement reçoivent toutes les personnes de tout sexe et de tout âge (des enfants aux adultes, souhaitant une information sur toutes les questions de sexualité (y compris l'homosexualité), ainsi que de contraception, d'interruption de grossesse, de viols et violences, de maladies sexuellement transmissibles et de sévices sexuels et autres mauvais traitements envers les enfants".

Ses rôles : Ecoute et aide, conseil conjugal et familial ; conseil d'ordre relationnel, sexuel ou éducatif ; aide psychologique et/ou médicale complémentaire éventuelle pour les cas difficiles.

Permanences d'information générale :
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10 à 12 heures
- les mercredis de 14 à 16 heures.

❑ Quand le bâtiment va...

Evolution du logement en Charente-Maritime :

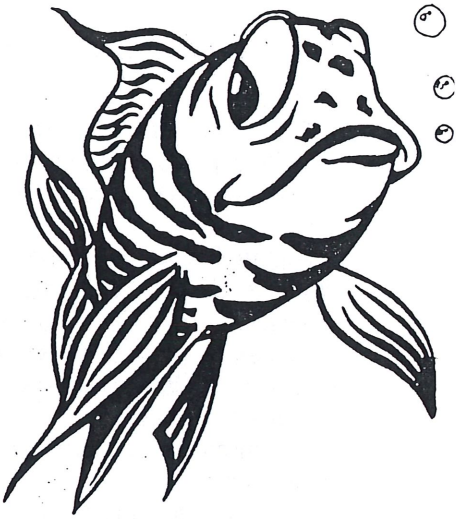
Le nombre de logements commencés en Charente-Maritime en 1992 est en diminution de 31% par rapport à 1991 (baisse la plus importante de la Région). La plus forte décroissance du nombre de résidences secondaires mises en chantier explique en partie ces chiffres.

Par ailleurs, il existe un accroissement de la population du département.

(source INSEE)

C. MENAUD

C. du bon pain frais matin et soir
C. Les journaux
C. La viande
C. le poisson mardi et vendredi



Lundi 2 août 1993

15 ème anniversaire
de l'épicerie C. MENAUD

Animation toute la journée

20 h 30
salle municipale

Soirée folklorique

L'Albanie
Aunis Saintonge

Informations locales

❑ Pour ne pas bronzer idiot...

La vie ne s'arrête pas à Bussac. Voici donc un petit calendrier "culturel" de l'été, pour Saintes et ses environs.
Cette liste ne prétend pas être exhaustive !

Expositions
- Exposition SNCF, Gare, Villa Musso, salle des Jacobins, jusqu'au 15 septembre.
- Aquarelles de Jérôme Prioux, les Couleurs du temps, juillet
- Aquarelles de A. Dupas, galerie SMAM, cours National, du premier au 15 juillet
- Dessins de Alain Paillou, Galerie Miophot, cours National, du premier au 31 juillet
- Photos M. Jahier, galerie SMAM, cours National, du 15 au 30 juillet
- Peintures Mme Portal Maheo, les couleurs du temps, août
- Peintures, la cigale charentaise, galerie SMAM, cours National, du premier au 15 août
- Photos "Berges de Charente", P. Texier, Galerie Miophot, cours National du premier au 31 août
- Peintures, M. Rechou d'Arvert, Galerie SMAM, cours National du 15 au 31 août
- Peintures, La Palette, salle Centrale, du 26 août au 19 septembre
- Peintures, Josum, Musée de l'Echevinage, jusqu'au 31 août
- Dessins italiens, Musée du Présidial, jusqu'au 31 août

Festivals
- Vingt et unième Festival des Jeux Santons, du 6 au 19 juillet
- Premières Académies musicales de Saintes, du 9 au 18 juillet

Musique
- Cathédrale St Pierre, samedi 10 juillet, 16 heures, Dominique Ferran - Couperin "Le Grand", J.S. Bach - .
- Cathédrale St Pierre, samedi 17 juillet à 15 heures, Yannick Varlet - Corrette, Leguay -.
- Cathédrale St Pierre, du 23 juillet au 3 septembre, chaque vendredi à 17 h 30, concerts, présentés par l'Association pour les orgues de Saintes
Entrée libre

Sports
- 16 et 17 juillet, étape du tour de France cyclotouriste
- 24 au 26 juillet, Ronde nationale de Saintonge

Spectacles
- 29-30 juillet, Nieul les Saintes, à 21h45, Les rustres, Théatre de l'As de coeur
- 31 juillet et premier août, Nieul les Saintes, Le voyage de M.Perrichon, Théatre de l'as de coeur
- **Lundi 2 août, Bussac, 20h30 salle municipale, soirée folklorique : l'Albanie, groupe Aunis-Saintonge**
- 4 au 15 août, Taillebourg, spectacle historique son et lumière : le Génie du chateau
Réservations : mairie de Taillebourg, office du tourisme de Saintes
- Du 5 au 8 août, Saintes les Arènes, Britannicus.

J.L. Pommier

Service national

Jeunes gens nés en avril, mai, juin 1976, faites-vous recenser à la mairie entre le premier et le 31 juillet 1993.

Munissez-vous du livret de famille.

Etat-civil



Naissances

Bussac info est heureux de saluer la venue de

- Alison Bernadette Régine, née le 5 avril 1993 à Saintes, fille de M. et Mme Christian BRUNETEAU, 7 chemin des Chagnauds

- Jérôme Alexis, né à Saintes le 10 mai 1993 , fils de M. et Mme Philippe ROUX , 8 allée des Chaumes

- Anaelle Annie, née le 9 juin 1993 à Saint Jean D'angely, fille de M. Dominique DELAHAY et de Mme Pascale HOGNON, 23 chemin des pins.

Mariage

Bussac info présente ses meilleurs voeux de bonheur à :

- Stéphanie GENAT et Didier LE SAOUT qui se sont unis le 26 juin.

Faire part

M. et Mme Chapuis sont heureux de vous faire part de la naissance de leur petit fils Vincent chez Odile et Hervé Pasquereau à Versailles le 15 avril 1993

Le mystère de l'abbaye du Jarry

Dans l'article p.12 du numéro 47 de Bussac-info, il était dit que la disparition de l'abbaye était justifiée par la suppression vers 1780, de l'ordre monastique de Grandmont, propriétaire des lieux.

En fait cette explication n'est pas satisfaisante. Cela ne soulève pas le mystère de la disparition quasi complète des bâtiments, chapelle et annexes. Deux siècles pour les vieilles pierres, ce n'est pas énorme et les monuments de Saintes en sont la preuve.

C'était oublier les guerres de religions particulièrement féroces et dévastatrices dans nos régions au XVI siècle.

Un texte daté de cette époque et trouvé par hasard dans "Charente, fleuve et symbole" aux éditions du Croît vif, répond aux questions posées:

"Le sieur de Bussac, s'estant emparé du prieuré de Jarrie, ordre de Grammont au diocèse de Xainctes, auroit faict demolir et abatre l'église et maisons dud. prieuré, et pour en faire perdre la mémoire, transporté les ruynes et démolitions où bon luy avoit semblé, à son proufict... soubz pretexte et couleur de l'achapt qu'il en avoit faict pendant les troubles des seigneurs de Navarre et Condé"
(A.D. Gironde. Parlement de Bordeaux, liasse 318, pièce 296).

Nota:
A cette époque, le château de Bussac qui n'avait pas encore son allure actuelle, appartenait sans doute à la famille de Beauchamps, protestants convaincus qui ne se convertiront que contraints et forcés lors de la révocation de l'Edit de Nantes (1685)

Le mystère est résolu. L'abbaye détruite et dispersée, ne se signale plus que par quelques noms de parcelles cadastrales : la mare de l'abbaye, les vignes de l'abbaye, les bois de l'abbaye, le coteau de l'abbaye.

M.C. Pommier

Informatiojns locales

La rosière a 100 ans.

Chaque année, au mois de mai, le conseil municipal vote pour désigner la jeune fille qui bénéficiera du legs Couprie. Voici l'origine de cette tradition retrouvée dans les registres de délibération du conseil municipal à la date du 16 novembre 1890:

Mr le Président soumet à l'examen du Conseil Municipal
une acte en date du treize octobre 1890, par lequel Mr
Jean Couprie propriétaire, en son vivant demeurant
à Paris rue de Reuilly n°28 legue à la Commune
de Bussac une somme de vingt cinq mille francs
pour être employée à l'achat d'une rente trois pour
cent sur l'Etat dont les arrérages seront ~~affectés~~ employés
chaque année dans le courant du mois de mai à doter
une jeune fille née dans la Commune, cette personne
sera désignée par le Conseil.

Le Conseil après examen de l'acte ci dessus mentionné
accepte le leg. et adresse en cette circonstance a Mr
Jean Auguste Couprie frère et seul héritier du
testateur; qui a bien voulu donner son agrément
au dit leg ses plus sincères remerciements

Il prie l'autorité supérieure de vouloir bien ~~vouloir~~
en cette circonstance ~~approuver~~ autoriser la Commune
de Bussac a accepter ce leg.

approuvé deux mots rayés nuls et un mot interligné

Favreau Blanchard Durand

Courtinjolly

Durand

Informations locales

"M. le Président soumet à l'examen du conseil municipal un acte en date du 13 octobre 1890, par lequel M. Jean Couprie, propriétaire, en son vivant demeurant à Paris, rue de Reuilly n?23, lègue à la commune de Bussac, une somme de 25000 francs pour être employée à l'achat d'une rente 3 pour cent sur l'état, dont les arrérages seront employés chaque année, dans le courant du mois de mai, à doter une jeune fille née dans la commune, cette personne serait désignée par le conseil.

Le conseil, après examen de l'acte ci-dessus mentionné, accepte le legs et adresse en cette circonstance à M. Jean Auguste Couprie, frère et seul héritier du testateur qui a bien voulu donner son agrément au dit legs, ses plus sincères remerciements.

Il prie l'autorité supérieure de vouloir bien en cette circonstance autoriser la commune de Bussac à accepter ce legs."

❑ Les rosières

Définition du "Petit Robert": Jeune fille à qui, dans certains villages, on remet solennellement une récompense (autrefois une couronne de roses) pour sa grande réputation de vertu.

La première bénéficiaire du legs n'est pas vraiment une jeune fille (quant à l'âge) puisqu'elle est née en 1859 et désignée rosière en mai 1892. Il s'agit de Marie Ollive Renaud, 33 ans, née à Bussac. Elle n'a pas non plus reçu la totalité de son dû : *"La commune n'ayant perçu jusqu'à ce jour qu'une somme de 588,75F, montant des trois trimestres échus (de octobre 1891, janvier 1892 et avril 1892) ne délivrera que cette somme cette année."*

La seconde rosière (mai 1893) est, on le suppose, une vraie jeune fille et bénéficie des pleins tarifs!

Marie-Angèle Serocheque est née à Bussac en 1876 et reçoit la somme de 785 F, arrérage des 25000 F légués à la commune.

Si on la considère comme la première rosière à part entière, le legs Couprie a 100 ans.

Depuis, les rosières du mois de mai se succèdent. Elles ont environ 18 ans, et pendant longtemps, elles sont natives de Bussac. Difficile de respecter cette dernière clause actuellement puisque plus personne ne voit le jour dans la commune, sauf de loin en loin et par surprise!

❑ Le legs

Il ne s'est pas bonifié avec les années.

En 1893: 785 F permettaient d'acheter une paire de boeufs. On dit aussi qu'ils représentaient le salaire d'une employée de maison pendant un an.

En 1932: La rosière a encore pu s'acheter une belle machine à coudre.

En 1958: Les 785 F deviennent 7,85 F et payent à peine l'essence du vélomoteur pour aller à la perception toucher la somme en question. Maud Allinand est la dernière à recevoir les 7,80 F (on a même supprimer les cinq centimes).

En 1980: Le conseil municipal ajoute 42,20 F à la somme et Sylvie Bariteau, nouvelle rosière, a donc droit à 50 F.

En 1990: Corinne Bretaud est la première à bénéficier d'un nouveau réajustement, la rosière reçoit maintenant 100 F.

M.C. Pommier

Conseil d'école du 5 avril 1993

En présence de Monsieur le Maire, de Mme Pommier, adjointe au maire, le conseil d'école s'est réuni à l'école, à 17h45, le 5 avril 1993.

Monsieur Jouet, DDEN, nous ayant fait savoir qu'il n'assurait plus cette fonction depuis le 1er janvier 1993, le conseil le remercie pour l'aide apportée à l'école pendant plusieurs années.

Après communication à Monsieur le Maire d'une question posée par Mme Grémillon sur les travaux à l'entrée de l'école, l'ordre du jour est abordé.

Date du prochain conseil d'école

Il est fixé au vendredi 4 juin. La séance nécessaire à la préparation de la kermesse aura lieu fin mai.

Travaux à l'école

(à effectuer avant la rentrée de septembre)
- Réfection des jeux et installations dans la cour de la maternelle (les travaux ont déjà commencé aux vacances de Février)
- Ecoulement des eaux pluviales à l'entrée de la cour (côté Foyer Rural)
- Aménagement de la salle annexe
- Aménagement de la cuisine (suite des travaux déjà engagés)
- Aménagement de la partie arrière de l'école (tonne à gaz - local poubelles - fil à linge - parking)
- Prévision d'aménagement d'un local de sécurité, peut-être le bureau.

Hygiène

Communication aux parents d'un livre sur "l'hygiène à l'école" paru récemment.

Poux : une réunion d'information a eu lieu le 5 avril de 16h à 17h, pour les parents des élèves de la maternelle, animée par le Docteur Christine Bosse-boeuf. Un compte-rendu a été communiqué à toutes les familles.

Achat de matériel

Une table à eau et un séchoir sont demandés par les maîtresses de la classe maternelle

L'acquisition d'un nouveau magnétoscope est prévue.

Effectifs (à affiner en juin)

Actuellement 117 élèves

Recensés 112 élèves (rentrée 1993) + 4 (?) nouveaux arrivants sur la commune

Rentrée 1994 (12 inscriptions déjà "susceptibles" à Bussac)

Budget 1993

Monsieur le Maire nous communique le montant du budget 1993 pour l'école :
fournitures et matériel : 13 000 F
Téléphone : 1 000
Voyages et Piscine : 6 500 F

Projet d'école et CATE

Ils sont maintenus pour l'an prochain, le Conseil d'école y étant favorable (Projet d'école : lecture de textes diversifiés)



Piscine

Les séances débuteront le 4 mai. Comme par le passé l'école de St Vaize nous accompagnera.

Trois intervenants se sont manifestés : Mme Grémillon et M. Gaillard Christian (déjà intervenants l'an passé), M. Vernon Jean-Luc.

Voyages scolaires

16 avril : les classes de maternelle et de G.S. - C.P. se rendront à La Rochelle (aquarium et animaux du parc).

28 mai : la classe de Mme Mimaud visitera l'Ile d'Oléron (Grand Village - La Cotinière - St Pierre...)

23 et 24 juin : deux jours en Dordogne pour la classe de Mme Castillon.

28 juin : le Marais Poitevin pour les élèves de la classe de M. Guiter.

La caisse des écoles pourra participer pour une somme de 1 000 F à chaque voyage (peut-être une autre excursion au zoo de La Palmyre pour la classe maternelle ?)

Informations locales

Vie de l'école

Déplacement USEP à St Vaize en mai (C.M.1 - C.M.2) pour le challenge.

Fête de l'école

Elle aura lieu le Samedi 19 Juin à partir de 15h.
Thème : Jeux et Couleurs du Monde.

Conseil d'école du 4 juin 1993

En présence de Monsieur le Maire, de Mme Pommier, adjointe au maire, le Conseil d'école s'est réuni à l'école, le 4 juin 1993, à 17h45.

Monsieur Guiter ayant rappelé que deux enseignants partaient à la retraite (Mme Castillon et M. Schaeffer) et que Mme Balthazar, nommée à titre provisoire, ne serait pas là l'an prochain, l'ordre du jour est abordé.

Travaux à l'école

(rappel de la liste établie au 2ème conseil d'école)

❑ **Effectués**

- remise en état partielle des jeux de cour de la maternelle
- mise en place d'une allée en pavés le long du sautoir (côté primaire)

❑ **A effectuer**

- grille arrêtant l'écoulement des eaux pluviales à l'entrée de l'école
- finition de la réfection des "jeux de cour" (côté maternelle)
- aménagement de la cuisine
- aménagement de la partie arrière de l'école (local poubelles, fil à linge - parking)
- aménagement d'un local de sécurité, peut-être le bureau

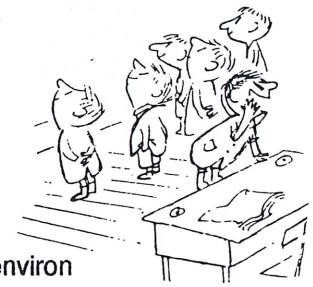
❑ **Entrée de l'école**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil d'école qu'une jardinière séparera l'escalier du Foyer rural de l'entrée de l'école. De même l'accès va être aménagé.

Cependant il semblerait, pour discipliner le "parking" à la rentrée, qu'une note d'information aux familles serait la bienvenue.

Effectifs prévus

Petite section :	11 ou 12
Moyenne section :	20
Grande section :	9
C.P. :	18
C.E.2 :	18
C.M.1 :	12
C.M.2 :	16
Total	113 environ



Dans les conditions actuelles aucun nouvel élève "extérieur à la commune" ne pourra être inscrit en classe maternelle (3 et 4 ans)

Vie de l'école

❑ **Achat de matériel**

Une "table à eau" est demandée en classe maternelle

❑ **Challenge sportif à Saintes**

La Caisse d'Epargne n'ayant pas donné de subvention cette année, il est annulé.

❑ **Tournoi sportif à St-Vaize (C.M.1 et C.M.2)**

Il aura lieu le 25 juin (après-midi).

❑ **Visite du Collège Agrippa d'Aubigné (C.M.2)**

Elle aura lieu le 25 juin (matin)

❑ **Piscine**

Les séances ont eu lieu aux dates prévues et finissent le 15 juin. Merci aux animateurs.

Informations locales

❑ Voyages scolaires

Ils se déroulent normalement (de plus le 7 juin, les classes de maternelle et de M. Schaeffer sont allées au zoo de la Palmyre)

❑ Projet d'école et CATE

Le Conseil d'école renouvelle son avis favorable (déjà accordé le 5 avril)

❑ Fête de l'école

Samedi 19 juin à 15h.

Questions diverses

Après lecture par un membre du conseil d'école d'une lettre communiquée par un parent d'élève de la classe maternelle, concernant les "réunions" et "informations" entre parents d'élèves et enseignants, le conseil d'école donne un avis favorable à la mise en oeuvre de ces "pratiques" quand elles sont nécessaires.

Monsieur le Maire ayant soulevé la question de la participation des parents aux différentes activités de l'école : fête, voyages, aménagements, etc... (participation qui a été assez importante ces dix dernières années), le Conseil d'école, reconnaissant qu'une bonne concertation parents-enseignants dans les classes entraîne un climat favorable au développement de celles-ci, souhaite que la nouvelle équipe qui se mettra en place à la rentrée continue à oeuvrer dans ce sens.



Conseil d'école du 1 juillet 1993

Session extraordinaire

En présence de Monsieur le Maire, de Mme Pommier, adjointe au maire, le conseil d'école s'est réuni à l'école le 1er Juillet 1993 à 12h30.

Une seule question était à l'ordre du jour.

A la rentrée prochaine les élèves du Collège Agrippa d'Aubigné à Saintes (collège de notre secteur) travailleront le mercredi matin et non plus le samedi matin.

S'appuyant sur les deux enquêtes réalisées le 7 décembre 1991 et en novembre 1992 donnant toutes les deux une majorité au changement, le conseil d'école demande à ce que notre établissement s'aligne sur le collège de notre secteur à la rentrée prochaine.

Le Conseil municipal est favorable à cette demande.

A suivre ...

J. Guiter



Fête de l'école

Le samedi après-midi 19 juin à partir de 15 h, les élèves, les parents, les amis de l'école se sont réunis à l'occasion de la kermesse de fin d'année.

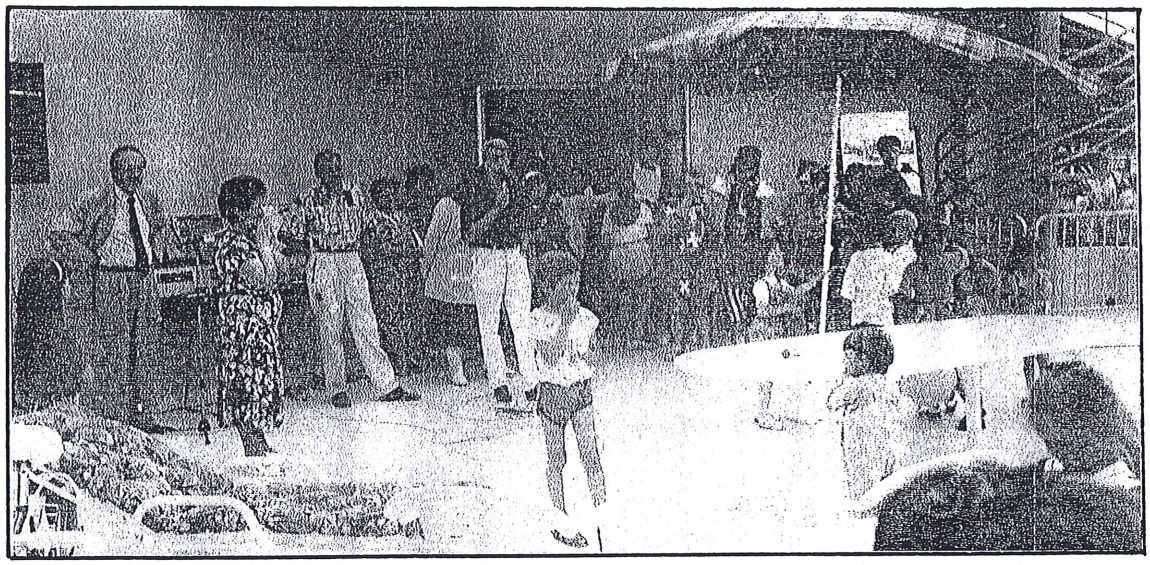
Les nombreux stands ont été très fréquentés, puis vers 16h30, ce fut le spectacle. Les élèves évoluèrent pendant 1 heure 15 sur le thème : "Jeux et couleurs du monde entier".

La deuxième partie de la kermesse fut écourtée, car vers 18h15, petits et grands se rassemblèrent devant la salle municipale pour souhaiter une agréable retraite à deux enseignants de l'école : Janine Castillon et Camille Schaeffer.

Après les différentes allocutions, la remise des cadeaux, et le vin d'honneur offert par la municipalité, tous ceux qui le désiraient se sont retrouvés pour un pique-nique "dansant".

Merci à tous, merci à ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de cette fête.

J. Guiter



Bussac le 21 juin 1993

"Dernière minute"

Samedi dernier, si je n'ai pas parlé "au micro", c'est parce que je n'aurais rien pu ajouter à ce que Monsieur Chapuis avait dit.

Et surtout, j'étais bien trop émue pour articuler autre chose qu'un merci. Pour une fois, je suis restée muette !

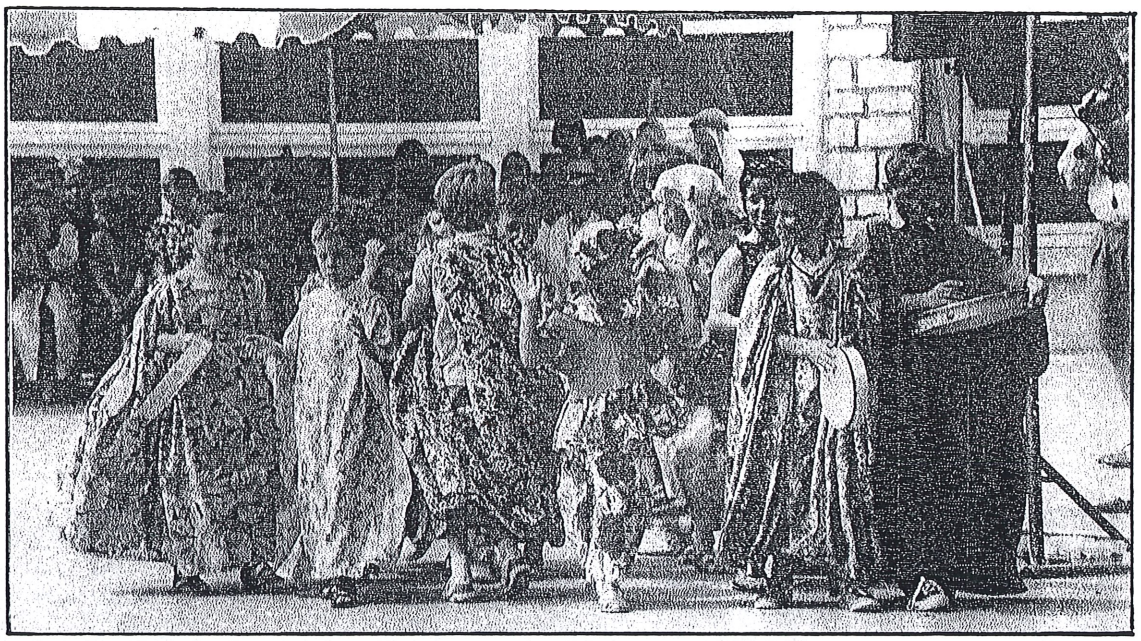
Mais mon coeur débordait ...

Tendresse, amitié, souvenirs, vous m'avez gâtée. J'ai été très honorée de votre présence à tous : derrière notre municipalité, vous vous étiez dévoués pour faire, de cette après-midi, une fête inoubliable.

Merci à tous, petits et grands : amis, élèves, voisins, pour ces heures de bonheur que vous m'avez données.

Janine Castillon

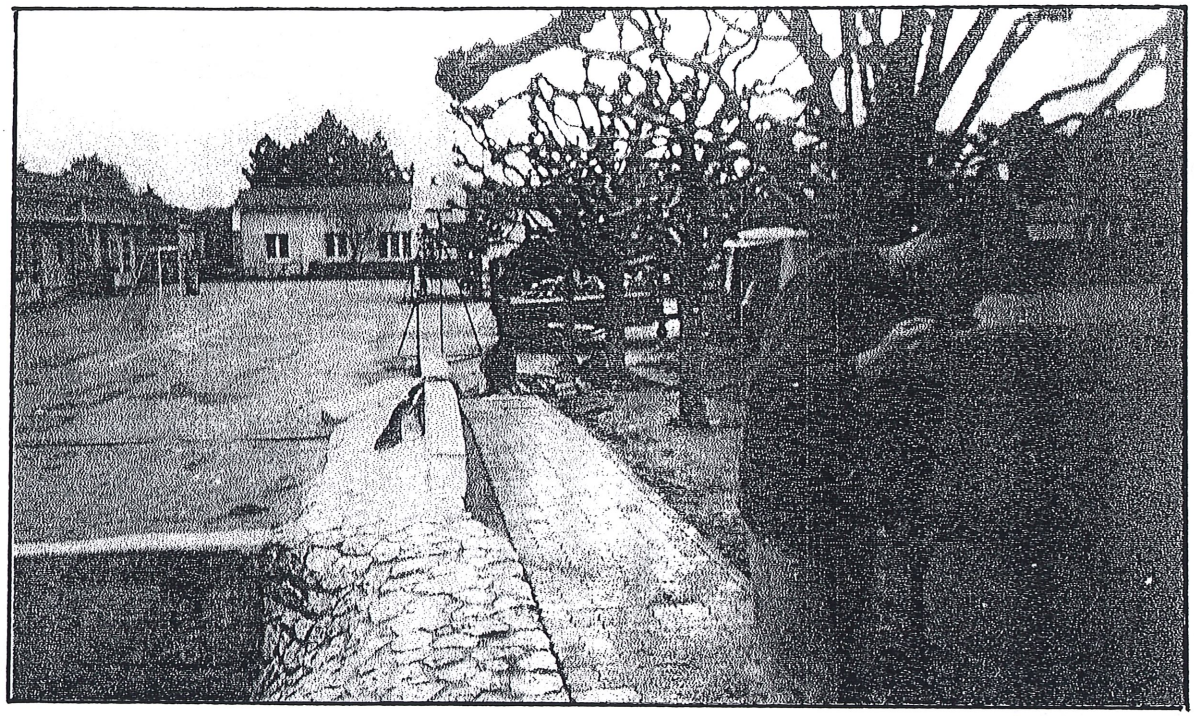
Informations locales



Fête de l'école : jeux et couleurs du monde entier

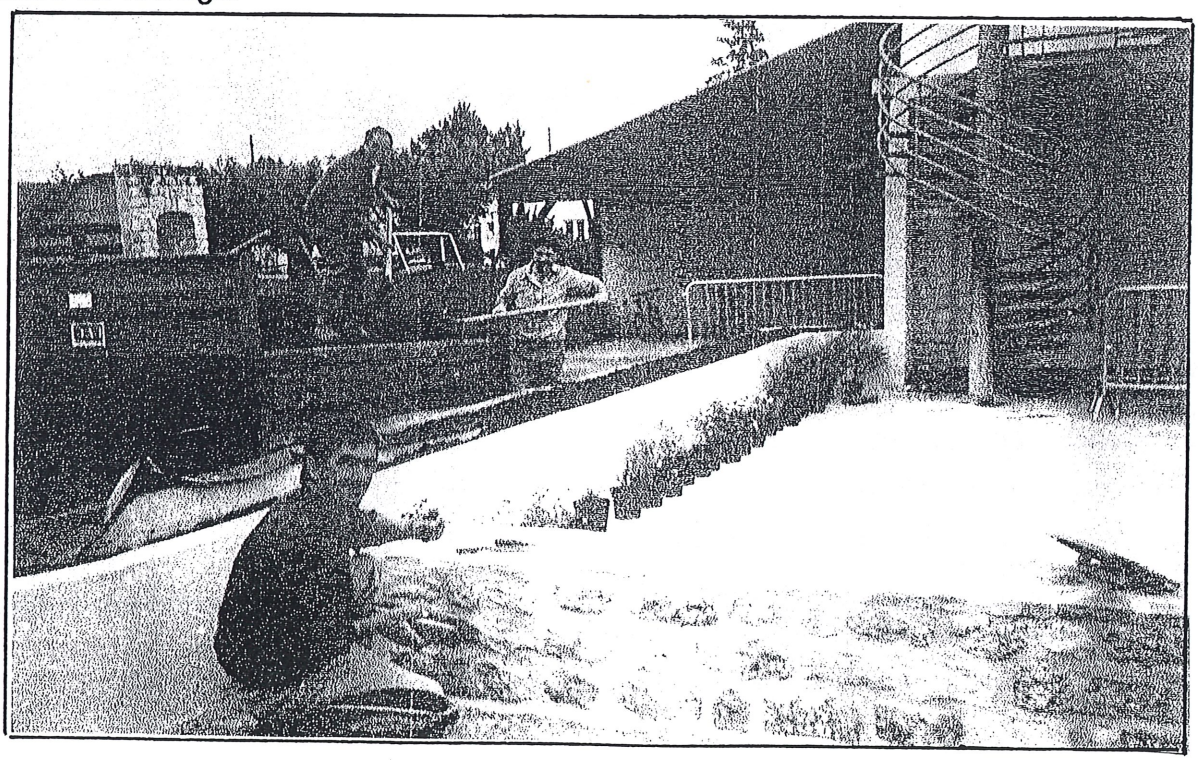


Photo-travaux



Elaboration d'une allée pavée longeant le sautoir, cour des grands.

Remplissage de la jardinière et finition du muret devant la salle municipale.Si vous êtes désorienté par ces photos, ne cherchez pas ce qui cloche : il y a eu inversion de la pellicule au retirage.



Informations locales

1er enduro des romains



Le 1er "Enduro des Romains" qui se courait sur les communes de Le Douhet, Fontcouverte, St-Hilaire de Villefranche, Juicq et Bussac, s'est déroulé le dimanche 30 mai dernier. Il a remporté un énorme et brillant succès, tant sur le plan de la participation que par le nombre de spectateurs curieux ou intéressés qu'il avait fait déplacer.

Un parcours très sélectif et particulièrement bien "pensé" a fait dire aux anciens enduristes (30ans) et aux connaisseurs qu'il était absolument génial" !...

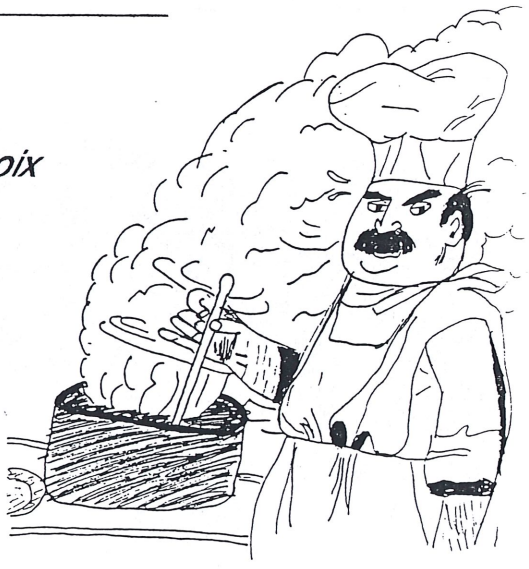
Un grand coup de chapeau aux organisateurs qui ont mis, non seulement leur savoir faire à la préparation de cette épreuve, mais aussi tout leur coeur afin de satisfaire les initiés et enthousiasmer les néophytes.

La remise des récompenses et des nombreuses coupes s'est déroulée sur l'esplanade du Château du Douhet en présence de la plupart des maires des communes traversées ou de leurs représentants.

Encore Bravo, et selon le souhait de beaucoup : A l'année prochaine !

A table !

Gâteau aux noix



Pour utiliser les vieilles noix de l'année précédente,
si les souris vous en ont laissé.

Ingrédients :
200 g de sucre en poudre
2 oeufs
200 g de cerneaux de noix réduits en poudre

Cuisson : four moyen, 35 minutes

Travaillez sucre et oeufs jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
Ajoutez les noix hachées.
Tapissez un moule à manqué de papier d'aluminium, <texte2>remplissez-le de la préparation et enfournez.
Démoulez le gâteau et enlevez le papier d'aluminium avant refroidissement.

Vous obtenez l'équivalent d'une nougatine moelleuse. Absolument délicieux mais... très nourrissant !

Médicaments et personnes âgées

Les personnes âgées sont grandes consommatrices de médicaments.

Les accidents liés à la prise des médicaments sont d'autant plus fréquents que l'on avance en âge et d'autant plus graves.

De simples conseils permettent d'éviter ces accidents.

❑ Pourquoi une grande consommation de médicaments ?

Plus on avance en âge, plus on court le risque d'être atteint d'une ou de plusieurs maladies

Plus on avance en âge, moins on supporte certains handicaps (la douleur), plus on réclame un traitement

Plus on avance en âge, plus les progrès de la médecine suggèrent des traitements pour lutter contre le vieillissement normal (la ménopause...)

Plus on avance en âge, plus on utilise des médicaments sans le dire au médecin : **L'AUTOMEDICATION EST DANGEREUSE CHEZ LA PERSONNE AGEE** *(Laxatifs pour la constipation).*

❑ Pourquoi une grande fréquence des accidents chez la personne âgée

Le vieillissement normal modifie la répartition du médicament dans l'organisme et son utilisation.

Plusieurs maladies imposent aux médecins de les traiter par l'usage de plusieurs médicaments.

Des traitements multiples proposés par des médecins différents peuvent entraîner un accident grave.

Un traitement médicamenteux doit être surveillé : parfois il peut être modifié, voir même arrêté ; il est exceptionnel qu'un traitement soit justifié toute une vie (exemple : l'hypertension artérielle doit être traitée toute la vie, mais pas forcément avec le même médicament, suivant les circonstances).

❑ Quelques conseils simples

Ne prenez pas de médicaments (aspirine, laxatifs....) sans le dire, même après, à votre médecin habituel.

Prévenez le médecin consulté, du traitement que vous suivez déjà (montrez l'ordonnance).

Informez le médecin des réactions allergiques que vous avez déjà eues avec certains produits (exemple : de l'allergie à la PENICILLINE....)

Faites vous expliquer en détail la prescription du médecin.

Quelles doses ? à quelle heure ? tous les jours ? combien de temps ?

N'arrêtez jamais un médicament sans l'avis du médecin qui vous l'a prescrit.

Consultez le médecin devant toutes les réactions anormales faisant suite à l'utilisation d'un médicament qui vient d'être prescrit.

❑ En conclusion

Tout traitement médicamenteux fait courir un risque aux patients

Le choix du médecin de ne pas prescrire un trop grand nombre de médicaments est judicieux.

Lors de l'avance en âge, le médecin établira des priorités dans les traitements de maladies ou handicaps pour éviter un accident.

Dr C. Dourthe

Gérontologue clinicien

Gymnastique volontaire

La section gymnastique volontaire du Foyer rural a organisé le dimanche 16 mai, jour de la fête du sport, une randonnée pédestre de 14 km qui empruntait, à partir de Taillebourg, la petite route qui serpente entre la Charente et les prés jusqu'à St Savinien et la Grenouillette, but de la promenade.



Les participants se rassemblèrent sur la place du Foyer rural, et le départ fut donné à 9h30 sous un beau soleil, et, dans l'allégresse générale, parents et enfants se mirent en route, soit une trentaine de personnes.

Tout le long du trajet, nous fumes précédés et suivis par 2 fourgons et une voiture assistance pilotés par les maris dévoués de nos licenciées qui assurèrent bénévolement la protection, la sécurité ainsi que le ravitaillement des marcheurs et des jeunes cyclistes ; pour leur gentillesse et leur efficacité, nous les remercions vivement.

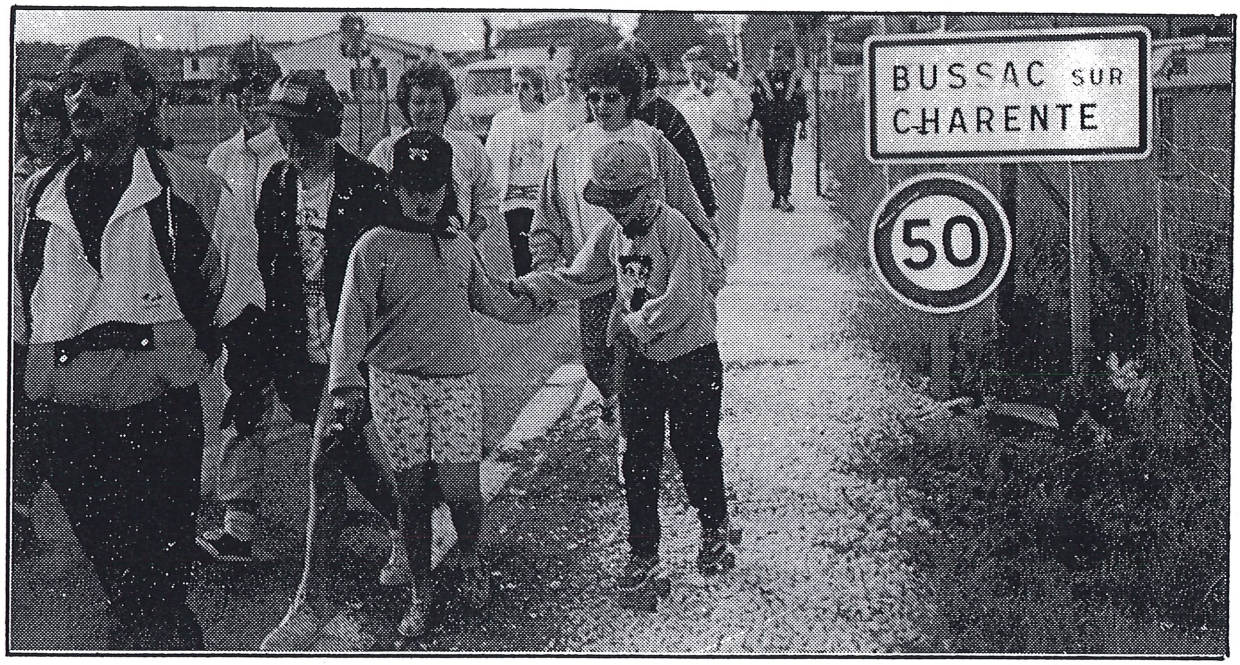
Durant tout le parcours, les jambes et les langues allèrent bon train, et c'est en forme que tous se retrouvèrent à la Grenouillette, où un apéritif fut bien accueilli suivi d'une pique-nique qui se déroula dans une bonne ambiance.

N'oubliez pas : Samedi 16 octobre 93
Repas fruits de mer avec soirée dansante à la salle municipale.

Les moins courageux étaient venus nous retrouver et nous étions une cinquantaine à la Grenouillette.

L'après-midi, les petits et les grands se répartirent qui en promenade en barque, qui en partie de pétanque, qui en jeu de ballon.

La joyeuse assistance se sépara dans la soirée, chacun emportant le souvenir d'une journée de plein air fort agréable et tous prêts à recommencer l'an prochain.



Félicitations aux participants qui ont bien voulu s'astreindre à respecter la limitation de vitesse en agglomération

---

Section Micro-Informatique

L'ordinateur nouveau est arrivé...

En effet, la section micro-informatique se voit attribuer un nouvel ordinateur. Cette machine dotée d'un écran couleur haute résolution, va enfin permettre d'utiliser les logiciels actuels.

Ainsi, après la rentrée scolaire les activités de la section pourront reprendre.

Il est rappelé que l'informatique n'est plus seulement réservée à quelques initiés.Les activités sont donc accessibles à tous. Ce ne sont pas des cours, mais des séances de découvertes et de loisirs au rythme de chacun.

A bientôt donc et bonnes vacances...

J.P. Pelletreau

Pétanque

Le point sur les boules



A mi-saison 1993, la situation de la section est la suivante :

❑ **Concours officiel en triplettes à Bussac**

Le premier concours officiel en triplettes a eu lieu à Bussac le samedi 6 mars, avec une participation assez moyenne ou 41 équipes se sont rencontrées :

❑ **Concours qualificatifs**

Aux concours qualificatifs, bonne participation de la Boule bussacaise.

❑ **Ecole de pétanque**

L'école de pétanque fonctionne avec succès tous les dimanches matins avec la participation de 14 jeunes, soit : 3 juniors, 6 cadets et 5 minimes.

❑ **Participation aux concours**

Le 25 avril à Jonzac

En triplettes, 2 équipes minimes : Cédric Ménager, Cyril Maillet et Sylvain Guy sont battus en demi-finale.
Marie-Pierre Chapeau + 2 joueuses de Mireuil sont battues en 1/4 de finale.
2 équipes cadets : Nicolas Antonin, Nicolas Chabot, Laurent Large, Jérôme Grémillon, Xavier Tesseire et Dimitri Barranco sont également battus en 1/4 de finale.
Se sont également présentées en doublettes, 3 équipes féminines : Audrey Maillet, Martine Maillet, Jacqueline Galdrat, Viviane Ragon, Michèle Tikoure et Chantal Dolin.

Le 2 mai à Montguyon

L'équipe junior Audrey Maillet, Mickaël Fusch et Julien Munier est battue en 1/2 finale.

Le 16 mai à Angoulême en Championnat de Ligue

L'équipe minime Cyril Maillet, Sylvain Guy et Cédric Ménager est éliminée en 1/2 finale et qualifiée pour les inter-ligues au Mans, les 10 et 11 juillet prochain.

Le 29 mai à Bussac

Concours communal pour inauguration du terrain et local pétanque : bonne participation avec 46 joueurs licenciés et non licenciés, l'équipe M'Cirdi Rachid et Monget Georges remportent brillamment la coupe et le premier prix de ce concours.

Le 13 juin dernier : concours officiel en doublettes

Participation moyenne avec 32 équipes ; le temps incertain est resté très favorable sans pluie.
Victoire au concours général de Michel Maillet avec Patrick Gaudin qui battent Gérard Calmets et Jean-Luc Métayer.
En consolation : Claude Dardillac et Michel Goldnasler battent Emmanuel Patrouillault et Sébastien Antonin.

A signaler :

Tous les vendredis soirs à partir de 20h30 a lieu sur le terrain de Bussac un concours amical doté de nombreux prix.

L'entraînement des joueurs toutes catégories est assuré tous les dimanches matins de 10h à midi, ainsi que l'école de pétanque à partir de 10h30.

Tous les joueurs jeunes et moins jeunes sont toujours les bienvenus au Club de pétanque de Bussac.

Le secrétaire
J. Castillon

Carnaval à Bussac

Le carnaval de Bussac a été organisé par les mamans du Club des bébés lecteurs.

Il se voulait sans prétention, mais remporta un réel succès.

Tout débuta par un défilé joyeux et animé par un des membres de "CIRCA PERCUSSION". Après quelques numéros de jonglage, enfants et Parents se sont réunis autour d'un goûter que les Parents ont eu la gentillesse d'apporter.

Quelques farandoles et danses ont mis un terme à cet après-midi.

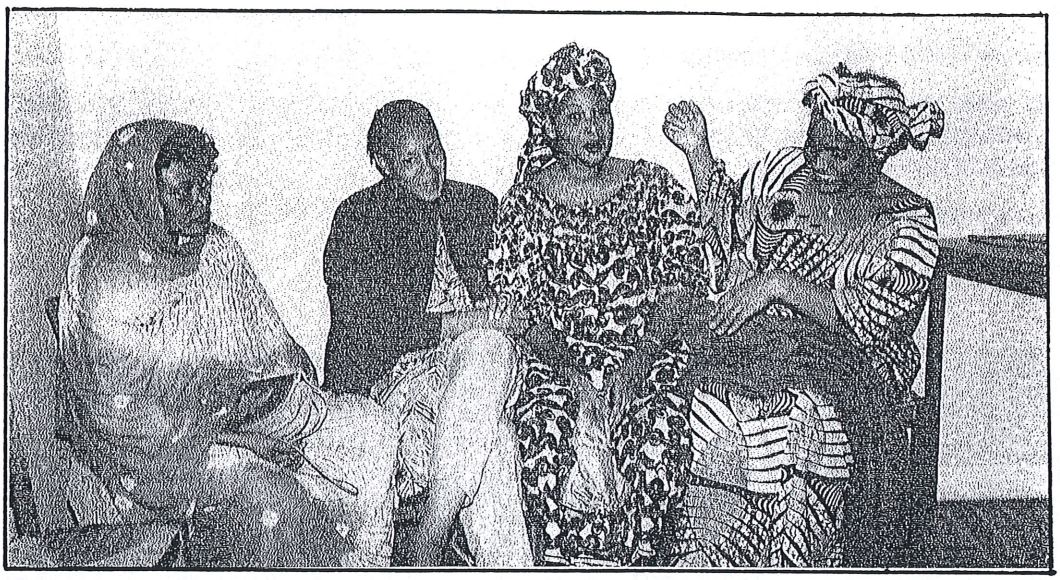
Des photos ont été faites par le Club photo, elles ont été mises en vente à l'occasion de la fête de l'école le 19 Juin.



Si vous trouvez une boule esseulée aux alentours du terrain de pétanque, prière de bien vouloir la remettre à la mairie, son propriétaire la réclame.

Bussac Kabara

Le dimanche 13 juin, la municipalité de Bussac et le Comité de Coopération de Bussac-Kabara ont eu le plaisir d'accueillir à la mairie une délégation d'une dizaine de Tombouctiens, dont Amadou 16 mois et ses parents, accompagnés de leurs hôtes Saintais.



Après les allocutions chaleureuses de M. Jean Daniaud, représentant Monsieur le Maire, absent, de Mlle Nelly Souchard représentant le Comité de Coopération, entourée de Nicole et de Serge Labbé, le verre de l'amitié et la galette saintongeaise furent cordialement partagés.

Sur invitation de M. et Mme Menaud, nous avons été conviés à nous rendre auprès de Xheni Rroji (jeune étudiante albanaise de 17 ans) qui nous a interprété au piano quelques morceaux de son répertoire. Ce fut quelques moments d'enchantement et d'émotion, trop courts... Merci Xheni pour votre talent, nous vous souhaitons une carrière internationale.



Un représentant de la délégation Tombouctienne remercia vivement la Municipalité et M. et Mme Menaud de cet excellent accueil en souhaitant la présence de quelques bussacais à l'occasion d'un prochain voyage au Mali.

Le Comité de Coopération.